

Volet BCopie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe***15029849***

TRIBUNAL DE COMMERCE

12 FEV. 2015

DIVISION MONS

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/02/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0456.906.226

Dénomination

(en entier) : SIMETI

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue des Canadiens, 19 à 7330 Saint-Ghislain

Objet de l'acte : RECONDUCTION MANDATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET ADMINISTRATEUR-DELEGUE

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2015, il a été constaté que les mandats des membres du Conseil d'Administration étaient venus à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2014.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire régularise dès lors le renouvellement du Conseil d'administration de la société pour une durée de six ans à compter du 11 avril 2014 qui est composé de :

- Monsieur Edoardo VESPA;
- La SA ELECTRICAL ENTREPRISE, dont le siège social est sis Route de Capellen, 28 à L8279 Holzem, GD Luxembourg, N°entreprise LU20022208927, représentée par Monsieur Edoardo VESPA

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

Il a également été procédé à la régularisation du renouvellement du mandat de l'Administrateur-délégué, la SA ELECTRICAL ENTREPRISE, précitée, représentée par Monsieur Edoardo VESPA, pour une durée de six ans, à compter du 11 avril 2014 soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

L'ensemble des actes posés par le Conseil d'Administration et par l'Administrateur-délégué, depuis le 11 avril 2014 ont été ratifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2015.

Fait à Saint-Ghislain, le 11 février 2015

(S) La SA ELECTRICAL ENTREPRISE , Administrateur-Délégué,
représentée par Mr Edoardo VESPA